

**PAR COURRIEL**

[Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca)

Montréal, le 2 décembre 2022

Madame Mélissa Gagnon  
Directrice générale adjointe  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre  
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale  
des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Réponse à votre lettre du 25 novembre 2022**  
**V/Réf. : Dossier 3211-16-018**

Madame Gagnon,

La présente fait suite à votre lettre datée du 25 novembre 2022 concernant la demande du MELCCFP de fournir des renseignements complémentaires en vertu de l'article 31.4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au plus tard le 10 janvier 2023, sous peine de transmission par le MELCCFP d'une recommandation défavorable au gouvernement, et ce, même avant la fin de l'évaluation environnementale.

Il y a près d'un an, en janvier 2022, nous demandions au MELCCFP une rencontre en réponse à la correspondance datée du 23 décembre 2021 offrant à Falco l'entièvre collaboration et l'accompagnement du MELCCFP en ce qui concerne les émissions atmosphériques, notamment pour valider le devis de modélisation. Or, en l'absence de réponse du MELCCFP, Falco a finalement transmis ses réponses et la documentation pertinente au MELCCFP en avril 2022. Nous comprenons que celles-ci ont été acheminées à vos experts en qualité de l'air en juin 2022 en préparation pour la rencontre prévue avec Falco et vos experts le 20 juin 2022. Ladite rencontre a été annulée par le MELCCFP et les tentatives de report n'ont pas porté fruit, ne nous laissant aucune opportunité de discuter avec ces derniers de l'approche qui serait acceptable au Ministère.

Vous nous voyez donc dans l'incompréhension face à la situation et à ces demandes assujetties à un très court délai dans le contexte, sans considérer les congés des fêtes.

Plusieurs modélisations de niveau 2 ont déjà été réalisées et transmises dès 2018, accompagnées de la documentation démontrant notamment que la modélisation, par définition, ne peut pas présenter une contribution nulle et que les émissions modélisées du projet Horne 5 sont négligeables, inférieures aux marges d'erreur associées à la mesure des substances et en deçà des limites de détections.

Falco a néanmoins bonifié son plan de réduction des émissions atmosphériques et ajouté des mesures d'atténuation supplémentaires résultant en un bilan de masse négatif. Ce plan a été présenté en 2021 et inclus aux réponses transmises en 2022 avec une modélisation de niveau 2 respectant les dispositions de l'annexe H du RAA ainsi que des études toxicologiques indépendantes concluant que la contribution de Falco est sans risque pour la santé de la population à court et à long terme.

Compte tenu de vos demandes, nous devrons retourner à la table à dessin afin de trouver des approches différentes, ce qui représente un défi important en ressources et en temps. Aussi, comme les enjeux de conformité à l'article 197 du RAA découlent des concentrations dans l'air ambiant dues aux opérations de la Fonderie Horne, lesquelles feront l'objet d'une nouvelle autorisation ministérielle, il serait nécessaire que Falco puisse considérer les conditions de ladite autorisation afin de répondre adéquatement aux demandes du MELCCFP.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir prolonger le délai prescrit dans votre lettre du 25 novembre 2022 et permettre à Falco de répondre au MELCCFP dans un délai de 3 mois suivant l'émission du renouvellement d'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne.

Nous comprenons l'importance des enjeux récents liés à la qualité de l'air à Rouyn-Noranda. Ceci dit, le Québec pourrait être fier de mettre de l'avant ce projet rassembleur, générateur de richesse et d'emploi qu'est celui de Falco. Un projet apportant de nouvelles façons de déployer ses activités minières, innovantes et responsables d'un point de vue social et environnemental.

Vous remerciant à l'avance pour la promptitude de votre considération, je vous prie d'accepter, Madame Gagnon, mes meilleures salutations.



Hélène Cartier, ing. LL.B., ASC  
Vice-présidente, environnement et développement durable

**Ressources Falco Ltée**  
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal  
Bureau 300  
Montréal (Québec) H3B 2S2

Téléphone : 514 905-3162, poste 180  
Cellulaire : 514 216-8611  
Courriel : [hcartier@falcores.com](mailto:hcartier@falcores.com)